

Formation à la coordination de l'accueil familial de jour

Formation continue – 2021-2022

Formulaire d'inscription

A retourner à la HETSL, Unité de formation continue, chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne :

- jusqu'au **15 octobre 2021** pour l'analyse de la pratique - **Mme Colette Lechenne**
- jusqu'au **10 février 2022** pour les 2 journées de formation – **Mme Barbara Zbinden**

Renseignements généraux et coordonnées privées

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse privée complète :

.....

Téléphone privé : Téléphone portable :

E-mail (privé ou professionnel) :

Coordonnées professionnelles

Nom de l'institution :

Adresse complète :

.....

Téléphone professionnel :

Canton d'exercice de la fonction de coordinatrice – coordinateur :

Renseignements professionnels :

<p>Certificat de fin de formation de coordinatrice - coordinateur de réseau d'accueil familial de jour obtenu en :</p> <p>En fonction depuis le :</p> <p>Sans certificat de formation à la coordination de l'accueil familial de jour</p> <p>En fonction à (ville, canton) :</p> <p>Depuis le :</p>
--

Je m'inscris à l'analyse de la pratique - **Colette Lechenne**

Frais de formation : CHF 690.- pour 6 séances, **payables au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours**

Calendrier de la formation :		
Jeudi	11 novembre 2021	8h30 à 11h45
Jeudi	9 décembre 2021	8h30 à 11h45
Jeudi	3 février 2022	8h30 à 11h45
Jeudi	17 mars 2022	8h30 à 11h45
Jeudi	12 mai 2022	8h30 à 11h45
Jeudi	23 juin 2022	8h30 à 11h45

Je m'inscris aux deux journées de formation « *Développer et/ou consolider ses compétences en matière de conduite d'entretien pour mieux se situer dans son cadre de travail* » - **Barbara Zbinden**

Frais de formation : CHF 460.- pour les 2 journées, **payables au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours**

Jeudi	10 mars 2022	9h00-12h30 – 13h30-17h00
Vendredi	11 mars 2022	9h00-12h30 – 13h30-17h00

Conditions financières :**Article 5 du règlement de formation**

- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
- La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
- En cas de désistement :
 - o la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - o les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - Après confirmation d'admission : 20%
 - Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
 - Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
- En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

J'ai pris connaissance du descriptif de la formation, ainsi que de ses conditions de participation et de paiement et je les accepte

Facture à adresser à votre institution (à l'adresse que vous avez mentionnée en 1ère page)

Facture à adresser à votre adresse privée

Date :

Signature :